

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 22 Février 2024**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2024-01-04 COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A LA MAITRISE D’OUVRAGE DELEGUEE DES TRAVAUX DE LA TRAVERSEE DE DOMMARTIN-LES-TOUL**

**DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2024**

**DATE DE PUBLICATION : 26 FEVRIER 2024**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b><u>Étaient présents :</u></b>     | <b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), CARON Jean-François, MARIN Karine (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CAULE Emeline), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.</b> |
| <b><u>Étaient excusés :</u></b>      | <b>BONNIN Pierre, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MANSUY Thierry, CHENOT Tony, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.</b>  |
| <b><u>Avis de procuration :</u></b>  | <b>9 avis de procuration.</b>  |
| <b><u>Avis de suppléance :</u></b>   | <b>3 avis de suppléance</b>  |
| <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> | <b>Jérôme TAILLY</b>   |
| <b><u>Nombre de présents :</u></b>   | <b>54</b>  |
| <b><u>Nombre de votants :</u></b>    | <b>63</b>  |

La commune de Dommartin-lès-Toul a décidé de réaliser des travaux d'aménagement de voirie avenue du Général Leclerc.

Parallèlement, la Communauté est amenée à intervenir :

- au titre des réseaux pluviaux (budget principal)
- au titre des réseaux d'eau potable (budget annexe dédié financé par la redevance dédiée)
- au titre des réseaux d'eaux usées (budget annexe dédié financé par la redevance dédiée)
- au titre de la mobilité pour les équipements de compétence communautaire ou en accompagnement de la commune du fait des surlargeurs des pistes cyclables (budget annexe dédié financé par le versement mobilité)

Par ailleurs, le syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) est également concerné au titre de l'enfouissement du réseau électrique basse tension et l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) souhaiterait se voir présenter une seule demande de financement à instruire.

Conformément à l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique, lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe les termes.

Dans un souci de cohérence, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne pour les riverains et les usagers, il est proposé une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de cette opération à la communauté de communes Terres Toulaises.

La convention de mandat prévoira que la CC2T s'occupe d'organiser la coordination des études et travaux, de mener la procédure de passation des marchés, de suivre leur réalisation, de régler les factures et acomptes de marchés afférents, de solliciter les cofinancements auprès de l'agence de l'eau. La commune de Dommartin-lès-Toul et le SDE54 s'engagent à inscrire les crédits à leur budget et à rembourser à la CC2T dès présentation des avis des sommes à payer la part des travaux qui leur incombe.

Le plan de financement prévisionnel du programme d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc est présenté ci-après.

|   | Dépenses<br>HT estimées |
|---|-------------------------|
| Travaux d'aménagement communaux hors enfouissement des réseaux secs                         | 1 089 270               |
| Travaux d'aménagement d'enfouissement des réseaux secs                                      | 500 000                 |
| Sous-total HT - budget principal de la CC2T pour le compte de la commune                    | 1 589 270               |
| Sous-total HT - budgets propres de la CC2T (eau potable, pluvial, assainissement, mobilité) | 1 035 542               |
| <b>Total estimatif du marché</b>  | <b>2 624 812</b>        |

Mis en ligne le 26/02/2024 à 11h47

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20240222-2024\_01\_04-

Les subventions attendues relatives à la part communale, transitant par la CC2T, sont provisoirement sollicitées comme suit :

|  | <b>Recettes HT<br/>estimées</b> |
|--|---------------------------------|
| AERM   | 268 065                         |
| SDE 54   | 113 786                         |
| Sous-total HT - budget principal de la CC2T pour le compte de la commune | 381 851                         |

*Le montant à prévoir au budget de la CC2T en opération sous mandat (chapitre 45) pour la part communale s'élève à  $1\,589\,270 \text{ € HT} \times 1,20 \text{ (TVA)} + 381\,851 = 2\,288\,975 \text{ €}$*

La CC2T assurera le préfinancement des dépenses de l'opération, ainsi que la perception des subventions de l'AERM et du SDE 54 (la commune restant responsable des autres subventions). La collectivité mandante remboursera au mandataire les dépenses payées pour son compte sur présentation des décomptes financiers et comptables TTC établis par le mandataire, sur la base de la répartition prévue dans la convention. De la même façon, les subventions perçues par la CC2T seront reversées par ses soins selon la même répartition. La commune garde le bénéfice du FCTVA sur l'assiette des dépenses éligibles qu'elle aura remboursées.

Le cas échéant, la CC2T disposera également d'un mandat pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension.

**Au regard des éléments présentés ci-avant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **autoriser le président à signer la convention de mandat donnant délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Dommartin-lès-Toul à la communauté de communes Terres Tuloises pour mener les travaux d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc dans la limite du montant total estimatif TTC indiqué précédemment, ainsi que tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget principal au chapitre 45 (opération sous mandat équilibrée en recettes et dépenses), ainsi que toute pièce utile.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX